



**FORMATION  
COMPÉTENCE**

TARIF :  
PAR PERSONNE  
**750 € HT**  
900 € TTC

**INTERVENANTS**  
Spécialisés dans le  
secteur des CHR.D.

**METHODE**  
Enseignement  
théorique les 2/3 du  
temps.  
Enseignement  
pratiques : mise en  
situation, analyse de  
cas, jeux de rôle,  
évaluation des  
connaissances.

## MANAGER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES SALARIES EN INTEGRANT LE DROIT DU TRAVAIL MALLETTE DU DIRIGEANT EN CHR.D 2016

**PUBLIC :** Cette formation s'adresse à tout chef d'entreprise, responsable ou comptable ayant une activité liée au secteur professionnel CHR.

**PRE REQUIS :** Aucun

**OBJECTIFS GENERAUX :** A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Acquérir et mettre en pratique les règles de bases en droit du travail, tout en maîtrisant au mieux les principales dispositions de la Convention Collective Nationale des Cafés, Hôtels, Restaurants.
- Connaître la législation relative au droit du travail et les différentes clauses du contrat de travail.
- Optimiser son rôle et son pouvoir de dirigeant en imposant des règles et une discipline au sein de l'entreprise.
- Gérer au mieux la suspension et/ou la rupture du contrat de travail.

**DUREE :** 2 jours – 14 heures

### FORMATION 2 JOURS - DE 4 A 12 STAGIAIRES

#### ■ ACQUERIR LES BONS REFLEXES JURIDIQUES EN MATIERE DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE

CONNAITRE LES FORMES DE CONTRATS POSSIBLES ET LES DISTINGUER DES CONTRATS VOISINS  
CDI, CDD, CONTRATS AIDÉS  
SOUS TRAITANCE ; PORTAGE SALARIAL  
STAGE (DEPUIS LA LOI SUR L'EGALITE DES CHANCES  
TRAVAIL TEMPORAIRE

#### ■ REDIGER LE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE EN EVITANT LES ERREURS

RESPECTER LES CLAUSES OBLIGATOIRES  
REDIGER AVEC SOIN LES CLAUSES DE SOUPLESSE : MOBILITE GEOGRAPHIQUE : OBJECTIFS,  
TELETRAVAIL  
MAITRISER LES CLAUSES SENSIBLES TELLES : NON CONCURRENCE, DEDIT FORMATION  
GERER LA PERIODE D'ESSAI AVEC VIGILANCE

#### ■ MODIFIER LE CONTRAT DE TRAVAIL : SOUPLESSE ET CONTRAINTES DES AVENANTS

DISTINGUER MODIFICATIONS DU CONTRAT OU DES CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT  
MODIFIER LE LIEU DU TRAVAIL, LA QUALIFICATION, LA REMUNERATION  
METTRE EN ŒUVRE UNE PERIODE DE MOBILITE VOLONTAIRE EXTERNE SECURISEE  
TIRER LES CONSEQUENCES DU REFUS DU SALARIE

#### ■ CONCLURE ET GERER LE CDD ET LE CONTRAT D'INTERIM EN TOUTE SECURITE JURIDIQUE

UTILISER LES MOTIFS ET LES DUREES EN TOUTE LEGALITE  
TENIR COMPTE DE LA SURCOTISATION CHOMAGE EN CAS DE CDD COURTS  
RENOUVELER OU ENCHAINER LES CDD / INTERIM

GERER AU QUOTIDIEN DES INTERIMAIRES OU CDD ET LA FIN DE CONTRAT  
SE PREMUNIR DES RISQUES DE REQUALIFICATION

- **FIXER ET EVALUER LES OBJECTIFS DANS LE RESPECT DU CONTRAT DE TRAVAIL**
- **VEILLER AU RESPECT DES RESPONSABILITES D'EMPLOYEUR EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL**
- **MANAGER SANS HARCELER NI DISCRIMINER**
- **EXERCER LE POUVOIR DISCIPLINAIRE ET SANCTIONNER LES COMPORTEMENTS FAUTIFS**
- **GERER LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL**  
CONNAITRE LES DIFFERENTS MODES DE DEPARTS POSSIBLES (DEMISSION, LICENCIEMENT, RUPTURE CONVENTIONNELLE) ET LEURS CONSEQUENCES  
CONNAITRE LES REGLES ET PROCEDURES A RESPECTER
- **CAS PRATIQUES ET ANALYSE**

**VALIDATION DE LA FORMATION** : Evaluation des connaissances. Remise d'une attestation de formation